



PROTEGE



DOSSIER DE PRESSE

Fermes de démonstration de l'agroécologie



WALLIS ET FUTUNA



Pacific  
Community  
Communauté  
du Pacifique



SPREP  
PROE



Financé par  
l'Union européenne



# PROTEGE

PROJET RÉGIONAL OCÉANIE DES TERRITOIRES  
POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

## Le projet PROTEGE

PROTEGE est un projet de coopération régionale qui vise à construire un développement durable et résilient des économies des PTOM face au changement climatique, en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables.

Il est financé par l'Union européenne dans le cadre du 11ème Fonds Européen de Développement (FED) au bénéfice des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) du pacifique : **Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Polynésie française et Wallis et Futuna.**

Le projet appuie les politiques publiques des quatre PTOM dans les quatre thématiques suivantes :

- Thème 1: La transition agro-écologique est opérée pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité; les ressources forestières sont gérées de manière intégrée et durable.
- Thème 2: Les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture sont gérées de manière durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique.
- Thème 3: L'eau est gérée de manière intégrée et adaptée au changement.

Thème 4: Les espèces exotiques envahissantes sont gérées pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité terrestre.

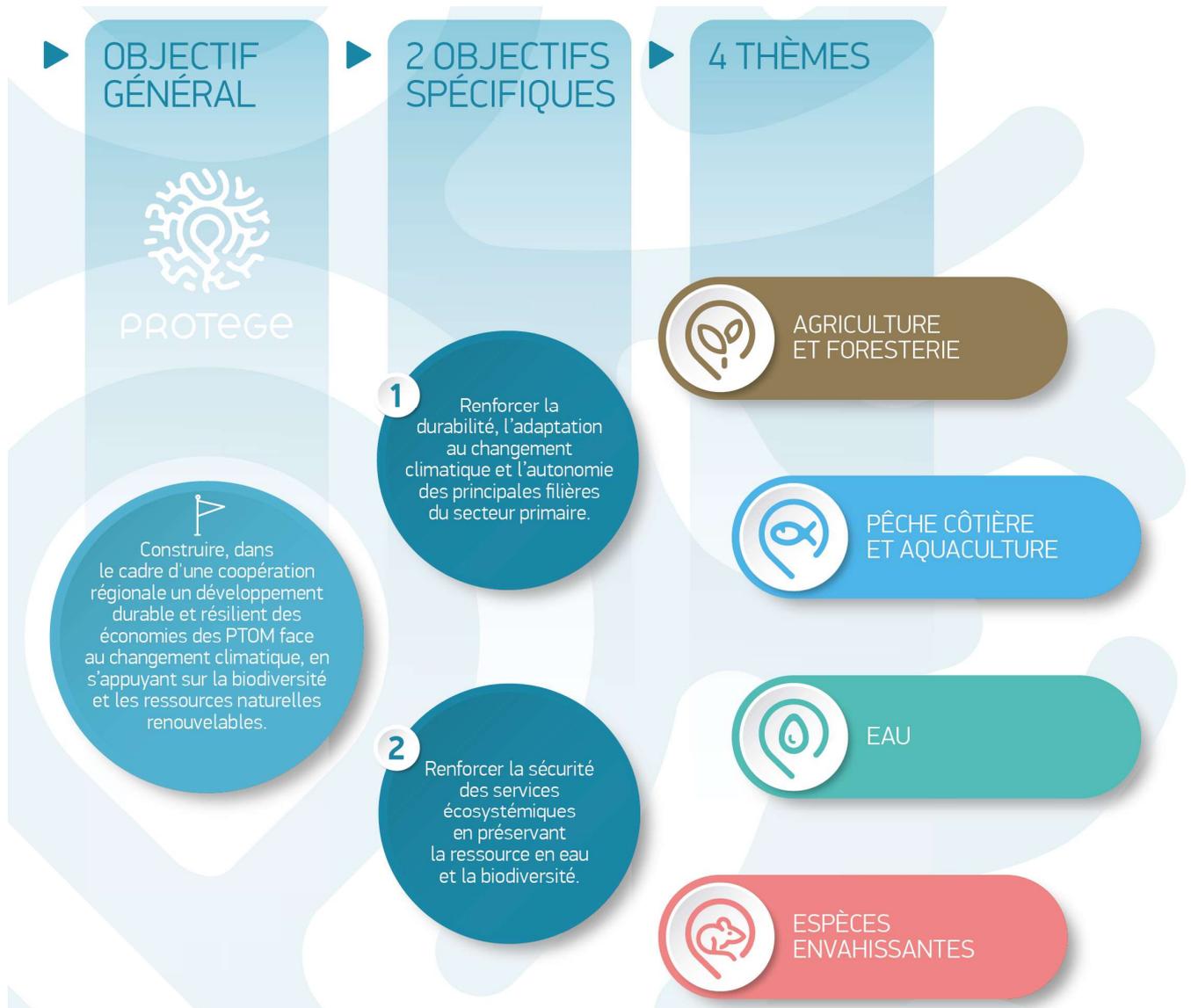


PROTEGE dispose d'un budget global de 36 millions d'euros pour la période 2018-2022 dont 30,5 millions mis en œuvre par la Communauté du Pacifique (CPS) et 5,5 millions par le Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE), co-déléataire.



# PROTEGE

PROJET RÉGIONAL OCÉANIQUE DES TERRITOIRES  
POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES



## Thème 1 : Agriculture et Foresterie

La convention de financement (FED/2018/038-910) et la convention de délégation (FED/2018/399-686) définissent les activités confiées à la CPS en vue de la mise en œuvre du projet PROTEGE.

Au niveau local et régional, la transition agroécologique est opérée pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité, et les ressources forestières sont gérées de manière intégrée et durable.

Le thème 1 suit une approche sectorielle/intersectorielle mais fait aussi appel à un réseau de fermes de démonstration chez des agriculteurs en activité (appui à la transition agroécologique, démonstration et validation de pratiques, échanges techniques). Tous les axes de travail reposent sur une logique construite entre les PTOM.



# PROTEGE

PROJET RÉGIONAL OCÉANIE DES TERRITOIRES  
POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

Le thème 1 est structuré en 4 résultats attendus :

**Résultat attendu 1 :** Des systèmes agro-écologiques viables sont validés techniquement et transférés et les freins au développement de l'agriculture biologique sont levés.

**Résultat attendu 2 :** Une politique de gestion intégrée des forêts, de l'agroforesterie et des cocoteraies est définie et mise en œuvre.

**Résultat attendu 3 :** Les produits issus de l'agroécologie, de la forêt et de la cocoteraie sont valorisés.

**Résultat attendu 4 :** Des outils opérationnels, de coordination et d'accompagnement sont mis en place pour renforcer et pérenniser la coopération inter-PTOM et PTOM/ACP.

## Accompagner l'ensemble des systèmes agricoles vers l'agroécologie et l'agriculture biologique

L'activité 1 B du résultat attendu 1 - Thème 1 vise à mettre en place et animer un réseau de fermes de démonstration pratiquant l'intensification écologique. L'objectif est d'accompagner l'ensemble des systèmes agricoles vers l'agroécologie et l'agriculture biologique pour une plus grande autonomie vis-à-vis des intrants importés, une plus grande biodiversité cultivée et fonctionnelle, une meilleure gestion des ressources (eau, sol...) et enfin une plus grande résilience face au changement climatique des agricultures des PTOM

En effet, la transition agroécologique doit permettre l'amélioration continue des pratiques des agriculteurs, via l'expérimentation et les échanges avec leurs pairs et des experts locaux et/ou extérieurs. Or, le développement de pratiques agroécologiques ne se conçoit pas à l'échelle de la parcelle agricole, mais nécessite la prise en compte de l'ensemble de l'exploitation agricole au sein de laquelle les actions se complètent et les déséquilibres se compensent.

Ainsi, ces fermes de démonstration permettront de collecter des données à la fois techniques, économiques mais aussi sociales (acceptabilité et pénibilité de certaines pratiques) et environnementales.

Les fermes de démonstration bénéficieront de plans de mises en œuvre pour organiser leurs activités, ce qui permettra de mobiliser des financements de PROTEGE pour de l'animation et du suivi, de l'apport d'expertise, de formations, et le cas échéant l'acquisition de petits matériels innovants à mettre à disposition de ces fermes.

Le réseau de fermes de démonstration de PROTEGE permettra ainsi de favoriser les échanges entre savoirs locaux et scientifiques, et de nourrir les discussions sur les retours d'expérience entre les acteurs des PTOM et de la région.

## Appel à candidatures pour la mise en place d'un réseau de fermes de démonstration de l'agroécologie

En tant que chef de file du thème 1 « Agriculture et Foresterie », la Direction des services de l'agriculture, de la forêt et de la pêche de Wallis et Futuna, lance un appel à candidature à compter du 30 juillet 2020 pour la mise en place de ce réseau de fermes de démonstration.

Ce réseau devra être développé à Wallis et à Futuna.

Afin de répondre aux enjeux de la transition agroécologique, les systèmes agricoles suivants devront être inclus dans le réseau de fermes :

- Système agroforestier (intégration au sein des activités de sylviculture et la cocoteraie, arboriculture fruitière, Plantes A Parfum Aromatique et Médicinale-PAPAM) ;
- Système en productions végétales diversifiées (maraichage, vivrier, PAPAM) ;





# PROTEGE

PROJET RÉGIONAL OCÉANIQUE DES TERRITOIRES  
POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

- Système d'intégration de la polyculture et de l'élevage porcins ;
- Système d'élevage porcins et avicoles de pleins airs (compatibles avec les principes de l'agriculture biologique).

Les fermes sélectionnées devront, autant que possible, permettre des actions sur les différents leviers de l'agroécologie :

- La gestion de la fertilité et des sols ;
- L'augmentation de la biodiversité dans l'espace agricole ;
- L'élaboration et le transfert des méthodes de gestion des bioagresseurs compatibles avec l'agriculture biologique ;
- La gestion de l'eau ;
- L'intégration de l'élevage.

Le réseau de fermes de démonstration comprendra un nombre limité d'exploitations afin d'en optimiser l'accompagnement. Leur sélection se fera sur la base de l'appel à candidatures « fermes de démonstration ».

Ces fermes pourront s'appuyer sur un réseau thématique multi-acteurs plus large (stations de recherche, lycées agricoles, organisations professionnelles...) afin de permettre l'approfondissement des différentes composantes de l'agroécologie. Il sera en outre ouvert aux échanges et au partage avec l'ensemble du monde agricole (agriculture biologique et agriculture conventionnelle) à l'échelle régionale.

#### Les critères d'éligibilité et de sélection :

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de ce réseau de fermes de démonstrations devra respecter certains critères, à savoir :

- Disposer d'un foncier sécurisé et localisé sur carte ;
- Pouvant justifier d'une expérience en production agricole ;
- Disposer d'éléments comptables (cahier « achats/ventes ») à mettre à disposition. Dans la négative, le candidat doit s'engager à suivre une formation proposée dans le cadre du réseau ;
- Vivre de son activité agricole.

Les dossiers seront ensuite évalués par un jury selon les critères suivants :

- La motivation du candidat pour faire évoluer ses pratiques agricoles ;
- La technicité et l'expérience du candidat ;
- La pertinence des pratiques agricoles déjà mises en œuvre par rapport au thème de l'agroécologie et au Territoire ;
- La cohérence et pertinence du projet du candidat avec les objectifs généraux et spécifiques de PROTEGE et les caractéristiques de Wallis et Futuna ;
- La présence d'au moins deux des cinq leviers agroécologiques tels que définis dans le programme PROTEGE (voir ci-dessus) sur lesquels travailler dans le cadre du réseau des fermes de démonstration ;
- L'accessibilité de l'exploitation ;
- L'implication du candidat dans des dynamiques de développement local (associations environnementales, coopératives, organisations professionnelles, ...)





# PROTEGE

PROJET RÉGIONAL OCÉANIE DES TERRITOIRES  
POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

## La composition du jury :

Afin de sélectionner au mieux les exploitants qui adhéreront à ce réseau, un jury composé de 8 personnes issues du monde agricole a été créé. Celui-ci comprend donc :

- Le directeur des services de l'agriculture, de la forêt et de la pêche (DSA) ou son représentant,
- Un représentant de la commission de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche,
- La présidente de la Chambre de commerce, de l'industrie, des métiers et de l'agriculture (CCIMA) ou son représentant,
- La présidente de la fédération des associations environnementales ou son représentant,
- Un représentant de chacune des trois chefferies,
- Le coordonnateur thématique Agriculture et Forêt de PROTEGE ou son représentant.

## Les candidatures :

La notice du dispositif du réseau de fermes de démonstration de l'agroécologie, le formulaire de candidature et plaquette explicative de l'appel à candidature sont disponibles à la Direction des services de l'agriculture (DSA) et en téléchargement sur le site de l'Administration Supérieure.

Les dossiers de candidatures sont à remettre à Marine ESNOUF, animatrice territoriale thème « Agriculture et Forêt », projet PROTEGE, Direction des services de l'agriculture à Aka Aka, ou Pipiena MASEI, à l'antenne de Futuna à Leava, ou encore par email à [marine.esnouf@agripeche.wf](mailto:marine.esnouf@agripeche.wf), **avant le 31 JUILLET 2020.**

Un accompagnement à la soumission des dossiers est proposé par la DSA et la CCIMA.

Pour tout besoin d'informations complémentaires, Marine ESNOUF est disponible par email à [marine.esnouf@agripeche.wf](mailto:marine.esnouf@agripeche.wf) ou bien par téléphone au 72 04 08.

## Contacts presse :

François FAO, Coordonnateur Territorial Wallis-et-Futuna, Projet PROTEGE, Administration Supérieure : 72 23 05 ou [francoisf@cps.int](mailto:francoisf@cps.int)

Marine ESNOUF, Animatrice territoriale thème « Agriculture et Forêt », projet PROTEGE, Direction des services de l'agriculture à Aka Aka : 72 04 08 ou [marine.esnouf@agripeche.wf](mailto:marine.esnouf@agripeche.wf)

Angèle ARMANDO, Chargée de communication, Projet PROTEGE, Communauté du Pacifique : +687 95 21 09 ou +687 26 20 00 ou [angelea@cps.int](mailto:angelea@cps.int)

